AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1523
FR0011981968-FS0748

11 septembre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 septembre 2025, la société Harris Associates L.P.[1] (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 août 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 16 375 975 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,77% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché.

2. Par courrier reçu le 10 septembre 2025, la société Harris Associates L.P.[1] agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 septembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, à ce jour, pour le compte desdits fonds et clients, 14 169 981 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Natixis Investment Managers, LLC, elle-même contrôlée par la société Natixis. Harris Associates L.P. exerce les droits de vote indépendamment de Natixis Investment Managers, LLC et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 283 964 175 actions représentant 328 692 077 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 283 964 175 actions représentant 328 699 576 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.